



**SERVICE VOIRIE**  
79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON  
☎ 01 58 07 15 71  
✉ [st.voirie.secretariat@chatillon92.fr](mailto:st.voirie.secretariat@chatillon92.fr)

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LES COMMERCES AMBULANTS**

**La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée  
à l'adresse mail ci-dessus.**

**LE DECLARANT**

M.       Mme       Société (N° de Siret : .....)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

**SOLLICITE L'AUTORISATION D'INSTALLER**

Taille du commerce ambulant :  plus de 15 m<sup>2</sup>       moins de 15 m<sup>2</sup>

Evènement ville       Evènement hors ville

Emplacement demandé : .....

Du ..... au ..... soit ..... jours

A partir de 3 jours/semaine

Emplacement demandé : .....

Jours demandés :  Lundi    mardi    mercredi    jeudi    vendredi    samedi    dimanche

Du ..... au .....

Branchement électrique :  OUI       NON

**DROITS DE VOIRIE**

Vu la délibération du Conseil municipal de Châtillon (92320) fixant les tarifs applicables sur la commune, notamment ceux relatifs à l'occupation du domaine public, en vigueur ;

Commerce ambulant de plus de 15 m<sup>2</sup> :

- **15 euros par jour si évènement organisé par la ville**
- **30 euros par jour si hors évènement organisé par la ville**
- **150 euros par mois à partir de 3 jours par semaine**

Commerce ambulant de moins de 15 m<sup>2</sup> :

- **10 euros par jour si évènement organisé par la ville**
- **20 euros par jour si hors évènement organisé par la ville**
- **100 euros par mois à partir de 3 jours par semaine**

Mise à disposition d'un branchement électrique : **5 euros par jour** (comprend les consommations et le déplacement des équipes pour réaliser le branchement)

### **Protection des données personnelles**

**Responsable du traitement** : les informations sur le présent formulaire sont recueillies par la commune de Châtillon (92320) et peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé.

**Finalités** : Les données sont collectées afin d'établir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public vous permettant d'installer un commerce ambulant sur le domaine public. Les informations sont aussi destinées à pouvoir vous contacter et facturer cette prestation.

**Base légale** : Le traitement de vos données à caractère personnel se fonde sur l'obligation légale.

**Destinataires** : Les informations recueillies sont destinées aux services techniques de la commune de Châtillon, à Vallée Sud Grand Paris et à la Trésorerie pour le traitement de la facturation et des opérations financières. Elles peuvent également être transmises au département des Hauts de Seine en cas d'installation sur une voie départementale.

**Durée de conservation** : Les données collectées seront conservées cinq ans après la fin de la réalisation de l'évènement.

**Utilisation des données** : la Commune s'engage, afin de protéger la confidentialité des données personnelles recueillies, à ce que celles-ci ne soient pas confiées, ni cédées, ni échangées, ni revendues à des tiers (entreprises ou organismes) à des fins commerciales ou de prospection ;

**Vos droits** : Conformément au règlement européen n° 2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 06/01/1979 modifié, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement des informations vous concernant.

**Exercice de vos droits** : ces droits s'exercent sur simple demande adressée par courrier postal à Madame la Maire (Mairie de Châtillon-dpo 1 place de la Libération BP 88, 92322 Châtillon Cedex) ou par courrier électronique au délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : [dpo@chatillon92.fr](mailto:dpo@chatillon92.fr) ;

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL=Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ou celui de la commune de Châtillon ([www.ville-chatillon.fr](http://www.ville-chatillon.fr)). Si vous estimez, après cette démarche, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

### **ENGAGEMENT DU DECLARANT**

**Je m'engage à régler la totalité des redevances de voirie relatives à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.**

Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

DATE :

NOM ET SIGNATURE :